

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2018 QCCTQ 0403  
DATE DE LA DÉCISION : 20180221  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 5524363  
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou d'aliéner  
des véhicules lourds  
MEMBRE DE LA COMMISSION : Stéphane Bergevin

---

**9269-4272 Québec inc.**

N.I.R. : R-1012070

Demanderesse

### DÉCISION

[1] La Commission des transports du Québec (la Commission) est saisie d'une demande pour permission de céder un véhicule lourd appartenant à 9269-4272 Québec inc.

[2] 9269-4272 Québec inc. est dans l'obligation d'introduire cette demande puisque l'entreprise s'est vue attribuer la cote insatisfaisante dans la décision 2016 QCCTQ 2093 de la Commission.

[3] 9269-4272 Québec inc. est propriétaire d'un véhicule lourd et désire le transférer.

[4] Le véhicule visé est le suivant :

**ACQUÉREUR :** Les Entreprises électriques Michel Guertin inc.

Marque	Année	Numéro de série
FORD	2012	1FT8W3BT1CEC89035

[5] Le deuxième alinéa de l'article 33 de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*<sup>1</sup> (la *Loi*) prévoit que tout propriétaire ou exploitant de véhicules lourds, dont la Commission est saisie du dossier en vue de l'imposition d'une mesure administrative, ne peut céder ou aliéner un véhicule lourd sans obtenir son consentement.

---

<sup>1</sup> RLRQ, chapitre P-30.3.

[6] La Commission doit refuser cette demande si elle estime que la cession ou l'aliénation du véhicule aurait pour objet de contrer l'application de la *Loi*.

[7] La présente demande démontre que la cession de ce véhicule lourd ne semble pas viser à contrer l'effet de l'article 33 de la *Loi*. La Commission estime qu'elle peut donc accorder l'autorisation demandée et autoriser le transfert du véhicule lourd à l'acquéreur concerné.

**PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :**

**ACCUEILLE** la demande;

**AUTORISE** le transfert du véhicule lourd appartenant à 9269-4272 Québec inc., ci-après identifié :

**ACQUÉREUR :** Les Entreprises électriques Michel Guertin inc.

<b>Marque</b>	<b>Année</b>	<b>Numéro de série</b>
FORD	2012	1FT8W3BT1CEC89035

Stéphane Bergevin, avocat  
Juge administratif